

# Conseil National de la Recherche Archéologique

---

CNRA 1999-2002

**Avis n° 1**

20 décembre 1999

---

## Le CNRA et la réforme de l'archéologie préventive

Le Conseil national de la recherche archéologique, installé le 3 novembre 1999 par Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, tient, dans le cadre de ses missions (art. 2 du décret du 27 mai 1994), à prendre position sur la réforme en cours de l'archéologie préventive.

Le CNRA affirme le caractère pleinement scientifique des données recueillies lors des fouilles préventives qui ne se distinguent en rien de celles recueillies lors des fouilles programmées. Il ne peut donc reconnaître sa propre vision de l'archéologie préventive dans l'avis émis par le Conseil de la Concurrence la définissant simplement comme « une activité de nature économique » (p. 28 de l'avis n° 98-A-07 du 19 mai 1998).

En conséquence, le CNRA exprime sa très vive inquiétude face à la situation actuelle du projet de loi délibéré en Conseil des Ministres le 5 mai 1999, notamment sur les trois points suivants :

1. la question essentielle du financement est encore à l'étude ;
2. il ne semble pas y avoir encore d'inscription définitive au calendrier parlementaire ;
3. ce délai supplémentaire n'est pratiquement pas utilisé par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie pour la mise en place d'une réflexion concertée et approfondie en vue de la préparation des décrets d'application, d'éventuels amendements et, plus largement, de l'exercice de la cotutelle sur l'Établissement public prévu par le projet de loi.

Une telle situation favorise, au sein de la communauté scientifique, les interprétations les plus diverses qui sont des facteurs de trouble, de démotivation voire de blocage, s'exerçant au détriment de l'activité patrimoniale et scientifique.

Par ailleurs, le CNRA affirme la nécessité, pour la pleine réussite de la réforme, de la mise en place de conventions permettant à tous les opérateurs (Culture, Universités, CNRS, Collectivités territoriales) de continuer à participer à la sauvegarde et à l'étude du patrimoine archéologique.

Madame la Ministre de la Culture et de la Communication ayant, lors de la mise en place du Conseil, redit avec beaucoup de netteté sa volonté de faire aboutir le projet, le CNRA souhaite vivement que des initiatives soient prises afin de réduire au maximum les délais supplémentaires et donner toute son efficacité à la réflexion interministérielle.

**Pour sa part, le CNRA déclare vouloir participer pleinement à la réflexion sur ce dossier essentiel pour le futur de l'archéologie française.**